



Le secret professionnel et le partage d'informations dans le secteur sanitaire, social et medico-social

Contexte

Le secret professionnel entoure la relation de soins et d'accompagnement. De nombreuses situations questionnent cependant la confidentialité et nécessitent une parfaite connaissance du cadre réglementaire : comment partager l'information, à qui, dans quel cas et surtout pourquoi ? La dimension éthique doit être pleinement inscrite dans la réflexion. Poser, expliquer et garantir le secret professionnel dans le partage de l'information est un enjeu majeur pour les cadres de structures et services sociaux et médico-sociaux.

Personnes concernées / Prérequis

Directeur Général, Directeurs, Chefs de service, personnes exerçant une responsabilité hiérarchique. Pas de prérequis pour cette formation.

Objectifs opérationnels

- Connaître les principes du secret professionnel
- Les personnes astreintes au secret professionnel
- Le secret professionnel et le dossier de la personne accueillie
- Les hypothèses légales de lever du secret

Contenu

Séquence 1 (3 heures)

Les droits des usagers et le droit à l'information

- Les droits des usagers
- Les enjeux du droit des usagers
- L'information des usagers

Le secret professionnel

- Les principes du secret professionnel
- Les personnes astreintes au secret professionnel
- Le partage de l'information

Séquence 2 (3 heures)

Le secret professionnel

- Les hypothèses légales de lever du secret

Le secret professionnel et le dossier de la personne accueillie

- Les obligations réglementaires
- Les informations contenues dans le dossier
- La communication du dossier
- Les fichiers informatisés et la protection des données personnelles
- L'hébergement des données de santé

Séquence 3 (3 heures)

Analyse de cas pratiques/mises en situation

- Afin de préparer cette séquence, il conviendra que les participants adressent les mises en situation au moins 15 jours avant son déroulement.

Méthodes pédagogiques et déroulement de la formation

Modalités d'accès à la formation

- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'un micro et d'une webcam.
- Les informations de connexion seront transmises après réception de la convention signée. Un contact URIOPSS sera indiqué aux participants en cas de problème de connexion.

Au préalable : un recensement des besoins est transmis aux participants afin que le formateur puisse adapter la formation aux attentes et besoins exprimés. Ce questionnaire permet également l'évaluation des prérequis et de s'assurer de la bonne adéquation entre les attentes des participants par rapport au contenu de la formation.

Pendant la formation : accueil des participants et présentation du déroulement de la formation

A l'issue de la formation, l'URIOPSS de Normandie s'engage à délivrer :

- **Distanciel - Sanction de la formation** : sur la base des **captures d'écran ou enregistrements des temps de connexion**, effectués lors de la formation, un **certificat de réalisation individuel** sera adressé à l'employeur, attestant le nombre d'heures réellement effectuées, **une copie devra être remise au stagiaire**.

Les outils pédagogiques

L'ensemble des supports présentés sera remis aux participants.

Déroulement

- Modalité : **INTER DISTANCIEL**
- Durée : **3 séquences de 3 heures, soit 9 heures de formation**
- Dates : **les 11, 18 & 25 mars 2025**
- Horaires : **9h30 – 12h30**
- Lieu : **classe virtuelle**
- **10 participants maximum**

Accessibilité de la formation

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS de Normandie a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : n.ponchelle@uriopss-normandie.fr

Méthode et modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation (test, QCM, quizz, exercices d'application...)
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Tarif Adhérent 2025 (à jour de la cotisation 2025)

- Coût pédagogique : **367,50 € par stagiaire**

Intervenant

Maître Olivier FROGER – Avocat associé Cabinet ad LEGIS, spécialiste en Droit Social.